



SOTRA47
 sotra@cci47.fr
 05 53 77 10 00
 www.sotra47.fr

ENTREPRISE

Raison Sociale

N° Siret

Adresse

CP / Ville

Téléphone

Mail entreprise

Effectif

CA

LE DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE

Nom / Prénom

Mail du dirigeant

LE CORRESPONDANT DE SOTRA47

Nom / Prénom

Fonction

Téléphone

Mail

LA COTISATION ANNUELLE

Entreprise de 0 à 5 salariés : 200 € / an

Entreprise de 6 à 20 salariés : 350 € / an

Entreprise de + de 20 salariés : 450 € / an

Personne retraitée : 50 € / an

Mode de règlement :

Virement

Chèque

Sur facture*

*Tout mode de paiement donnera lieu à une facture.

RIB : code banque : 17807 / code guichet : 00801

N° de compte 00119056092 - CLE RIB 56 / IBAN : FR76 1780 7008 0100 1190 5609 256 BIC : CCBPFRPPTLS

Fait à

Signature

Cachet de l'entreprise

Le

☐ Je soussigné(e) donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par SOTRA47. J'ai lu et pris connaissance des informations page 2.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION :

- 1) Pour être adhérent à SOTRA47 et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts - dont un exemplaire est tenu à votre disposition au siège de l'association et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter une cotisation.
- 2) La cotisation est fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'organisme. Les tarifs sont fixés chaque année en assemblée générale ordinaire.
- 3) L'adhésion est valable pour une année civile et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant de leur cotisation pour les 12 mois à venir ainsi qu'une fiche permettant de mettre à jour les données les concernant.
- 4) Il est possible de mettre fin à l'adhésion par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de l'association, au minimum un mois avant la date de clôture de l'exercice comptable, soit le 30 novembre de l'année en cours.
- 5) La qualité d'adhérent se perd par la démission, la disparition de l'entreprise, la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour dettes auprès de l'association, pour motif grave, préjudice moral ou matériel porté à l'association et selon la procédure prévue à l'article 5 des statuts.
- 7) Quelques soit le nombre de participants, l'adhésion procure une participation sans frais aux réunions thématiques, visites d'entreprises ou rencontres/échanges organisées par l'association ainsi que des tarifs différenciés pour ses actions collectives (missions collectives, salons collectifs, études...).

CONSENTEMENT des PERSONNES

Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (R.G.P.D.)

En remplissant le bulletin d'adhésion, vous acceptez de donner votre consentement au recueil et au traitement des données vous concernant par SOTRA47. Vous pouvez à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur vous et, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages vous concernant, en envoyant un mail à sotra@cci47.fr. La durée de conservation des données est de 3 ans. SOTRA47 requiert ici également votre consentement exprès pour pouvoir utiliser votre adresse mail personnelle. Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celle précisée et ne feront pas davantage l'objet de cession à des tiers.